

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucou** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06540

Rapport n°52 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°6	31/05/23	Favorable
Bureau	15/06/23	Favorable
Conseil communautaire	29/06/23	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé : Le présent rapport expose les éléments support du débat sur le PADD et l'état d'avancement de la procédure globale d'élaboration du PLUi : en comités de secteur et dans le cadre de la concertation.

I. Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

S'appuyant sur les enjeux retenus par les comités de secteur, la commission 6 élargie, le Bureau en 2022, un premier jet rédigé du projet d'aménagement et de développement durables est proposé.

Il expose le projet politique du PLUi de Grand Besançon Métropole, en hiérarchisant et spatialisant les orientations majeures souhaitées pour le développement et la préservation du territoire.

Le code de l'urbanisme dispose en son article L153-12 qu' « *Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.* »

Aussi, afin de permettre aux élus de s'approprier les orientations du PADD en vue d'en débattre, les documents suivants, qui ont également été mis à disposition des communes de Grand Besançon Métropole, sont annexés au présent rapport :

- Un document écrit rédigé : « *PADD – Grand Besançon Métropole – 1^{er} jet janvier 2023, document de travail* » ;
- Un diaporama : « *le PADD – PLAN LOCAL D'URBAISME INTERCOMMUNALE – 2023 débats en conseils municipaux et communautaire* » ;
- Un film pédagogique est également téléchargeable depuis le lien suivant : <https://partage.grandbesancon.fr/index.php/s/YKckTW4XTKXDCJM>

Avertissement :

Le document proposé est une première étape dans la construction collective des orientations du PADD, une « matière » à PADD qui rassemble les orientations actuelles des politiques sectorielles, parfois encore incomplètes, et permet à tous les conseils municipaux de GBM de se les approprier et d'en débattre. Après retour des débats en communes et de leurs propositions d'amendement, un débat en conseil communautaire sera organisé courant 2024, quelques mois avant la phase d'arrêt du projet de PLUI, dans une expression proche de la version finale. Cette rédaction satisfera les obligations de contenu réglementaire imposées par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme et reposera sur l'organisation retenue en bureau, présentée en comités de secteur en juin 2022 et

déclinée dans le présent document. Les projets et actions qui y sont mentionnés conserveront leur place pour ceux qui constituent un enjeu à part entière, seront détaillés dans le rapport de présentation qui explicitera les orientations du PADD et les conditions de leur mise en œuvre, ou seront traduits, pour nombre d'entre eux, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques ou sectorielles qui consolideront la déclinaison réglementaire du PLUI et encadreront la déclinaison territoriale des objectifs d'aménagement.

Les mentions en brun dans le texte sont les compléments apportés aux grandes lignes qui composaient la version du PADD présentée en comités de secteur en juin dernier. Elles intègrent les éléments du SCoT et du PLH qui sont avancés par eux depuis le début de l'année 2023, chacun dans le cadre de sa propre procédure de révision. Elles permettent, désormais, de donner à voir les grandes tendances et de mesurer les applications plus précises qui pourront être opposées à GBM dans sa volonté de développement.

Les éléments de débats communaux et communautaires qui remonteront permettront de compléter et préciser le contenu politique du PADD dont le débat réglementaire sera organisé au conseil communautaire dans le courant de l'année 2024, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet.

II. Les comités de secteur de mars et juin 2023

- **mars 2023** - comités de secteur – *COMPTE-RENDUS EN ANNEXE*
 - Proposition d'une trame du règlement écrit des zones A et N ;
 - Remise du document PADD écrit -1^{er} jet
 - Sollicitation des communes pour spatialiser sur carte leur bâti isolés et besoin en STECAL.

Une réunion de secteur le 13 mars dernier a permis aux élus bisontins de prendre connaissance des éléments relatifs au PADD. S'agissant des règlements A et N, une présentation sera faite en juin.

- **juin 2023** –comités de secteur
 - Re-examen des espaces de développement **retenus en septembre 2002 par les communes, à l'aune d'éléments nouveaux** : bilan de la consommation foncière, analyse multicritère du bureau d'études ECOVIA en charge de l'évaluation environnementale ...etc
 - Travail sur des **projets d'OAP**
 - Première ébauche du zonage par commune
 - Réflexion sur les densités nouvelles à envisager.

III. Les phases de concertation passées et à venir

- **Exposition itinérante** : 7 panneaux (format Roll-up 200x80) posant **le cadre du PLUi, les modalités de concertation et les premiers enjeux issus du diagnostic stratégique** qui se déploie sur le territoire selon le programme suivant :

Décembre 2022	Thoise <i>Mairie - Salle de convivialité</i>	Amagney <i>Mairie</i>	Besançon <i>Siège de Grand Besançon Métropole</i>
Janvier 2023	Serre-les-Sapins <i>Mairie</i>	Saône <i>Mairie</i>	Besançon <i>Secteur Planoise (infos à venir)</i>
Février 2023	Saint-Vit <i>Salle d'exposition de la médiathèque</i>	Devecey <i>Mairie</i>	Besançon <i>Centre administratif municipal</i>
Mars 2023	Pouilley-les-Vignes <i>Mairie</i>	Nancray <i>Mairie</i>	Besançon <i>Secteur Palente Bibliothèque Tilleuls</i>

Avril 2023	Maison de quartier Nelson Mandela <i>Planoise</i>	Galerie commerciale <i>Carrefour Chalezeule</i>	Galerie commerciale <i>Carrefour Ecole-Valentin</i>
Mai 2023	Galerie Géant Casino <i>Chateaufarine</i>	Cussey-Sur-L'Ognon <i>Mairie</i>	Fontain <i>Mairie</i>
Juin 2023	Passage Pasteur	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>

- **Défi jeunes** : la jeunesse du territoire va s'exprimer au travers d'un défi créatif : imaginer les villes et villages de demain pour mieux vivre dans le Grand Besançon, qui s'adresse à des groupes de jeunes, dans un cadre scolaire, universitaire ou associatif : 700 jeunes sont mobilisés, répartis dans une quarantaine de groupes.
 - ↳ **Le 26 mai a lieu le vernissage** de ce défi à Micropolis, permettant un échange entre ces jeunes et les élus – Maires des 68 communes et membres de la commission 6 - et la population.
- **Café PLUi** : à l'instar des 3 petits déj' PLUi organisés en mars 2022 avec les acteurs du territoire, 5 cafés PLUi ont eu lieu en avril et mai sur les thèmes suivants :
 - **Forêt** : Comment concilier les rôles 1-économique, 2-de lutte contre le réchauffement climatique et 3-de valorisation paysagère de la forêt ?
 - **Agriculture** : Comment l'agriculture, en pleine mutation, pourra demain répondre aux besoins alimentaires tout en apportant des solutions innovantes pour la transition écologique et énergétique ?
 - **Energies renouvelables** : Comment développer les projets d'EnR individuels sur le territoire ? Comment favoriser la sobriété énergétique dans l'habitat ?
 - **Habitat** : Quelles nouvelles formes d'habitat pour répondre aux enjeux climatiques et de qualité de vie ?
 - **Économie** : Les activités économiques : entre relocalisation nationale, besoins techniques d'emprise au sol, intégration dans le tissu et nécessité de minorer l'étalement urbain... : quelles marges de manœuvre ?

Les comptes rendus de ces séances sont en cours de réalisation et seront remis en séance de la commission 6 fin mai. L'ensemble de ces cafés ont réunis **plus de 130 acteurs** et ont permis de riches échanges, à partir d'interventions posant les enjeux (ces support ainsi que les comptes rendus seront mis en ligne sur le site internet plui@grandbesancon.fr).

- **Une cartographie participative** est activée afin de permettre aux acteurs de localiser les sites exemplaires ou à améliorer. Dans un deuxième temps (2d semestre), cet outil permettra de mobiliser les habitants pour recueillir des informations utiles au PLUi, du type : « identifier et localiser les éléments ou bâtiments de qualité architecturale singulière ou remarquable à préserver ? »
- **A l'automne, auront lieu des réunions publiques permettant aux habitants** de prendre connaissance des orientations du PADD et formuler leurs observations.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- propose au débat de l'assemblée les éléments du pré-projet de PADD tel que présenté en annexe,
- prend connaissance des travaux menés en comités de secteur,
- émet un avis favorable sur les phases de concertation passées et à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon